

**Courrier de Madame Nasrin Sotoudeh, avocate iranienne, adressé au barreau de Paris et aux barreaux de France dans le cadre de la conférence exceptionnelle de Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix 2003, sur la situation des avocats iraniens**

*Cette lettre est adressée au conseil de l'Ordre du Barreau de Paris et aux barreaux de France, par l'intermédiaire de Mr Reza Khandan, l'époux de Mme Sotoudeh.*

-----

Veillez recevoir mes chaleureuses salutations depuis la prison d'Evin. La bonne nouvelle de vos efforts marqués d'amour et de bienveillance me remplit de joie et de surprise. Ma surprise vient du fait que je ne fais que mon devoir et ma joie vient du fait d'être soutenue par des confrères dans le cadre de l'exercice de mon devoir, par des collègues aussi chers que vous, d'autant plus que la présidence de ce conseil est assumée par une amie et une consœur de la grande société des avocats.

Vous êtes probablement informés de toutes les pressions et sanctions qui ont touché ces dernières années la société des avocats en Iran. Un certain nombre d'avocats et confrères en Iran, acceptant les dangers résultant de l'accomplissement de leurs devoirs, ont été envoyés en prison avec des peines qu'ils ont dû exécuter en grande partie. Ce sont des peines injustes.

Toutes ces sanctions sont uniquement la cause de leurs combats pour la protection du métier d'avocat, des droits de la défense et de la lutte contre l'arbitraire et les procédures injustes.

Ils ont, à côté de leurs clients, été victimes de ces procédures injustes pour qu'il soit démontré jusqu'où le système juridique iranien et en particulier le tribunal révolutionnaire peuvent aller.

Mais aujourd'hui, je veux vous raconter une autre histoire :

L'histoire qui arrive avec la surveillance directe du pouvoir judiciaire sur les femmes de ce pays. Vous connaissez les motifs de mon accusation.

Il s'agit de la défense des droits des jeunes femmes de l'avenue Enghelab qui contestaient le port obligatoire du voile et qui ont manifesté leur contestation par des moyens pacifiques et ouverts.

Après mon arrestation, mon mari et un ami ont aussi été arrêtés pour avoir distribué des badges indiquant « Je conteste le voile obligatoire » et chacun d'eux a été condamné à 6 ans de prison.

De mon côté, j'ai été condamnée à 148 coups de fouet et 38 ans et demi d'emprisonnement, dont 12 ans d'emprisonnement pour la défense des jeunes femmes de l'avenue Enghelab.

Dans le même jugement il est fait référence à ma présence à côté des familles des prisonniers du mouvement du mois de Dey 96 (décembre 2018) mais je ne me souviens plus à combien d'années j'ai été condamnée de ce chef.

J'aimerais profiter de cette occasion pour dire que, parfois, certains de mes compatriotes profitent de leur liberté de parole pour dire que, dans le contexte actuel, la question de la liberté de se vêtir

n'est pas le sujet le plus important à aborder. Toutefois, tout en respectant leur avis et en les soutenant dans l'exercice de leurs droits et en respectant leur humanité, je souhaite leur dire que la liberté de se vêtir pour les femmes fait partie des libertés fondamentales et que le développement de la démocratie dans la société est conditionné au développement des droits des femmes. Tant que ce droit de se vêtir librement n'est pas assuré, les autres droits ne seront pas respectés.

Encore une fois, je vous remercie pour vos sincères et précieux soutiens que je considère comme un soutien pour le mouvement du droit des femmes en Iran et l'histoire n'oubliera jamais que les femmes iraniennes, avec toutes les difficultés qu'elles affrontent, avaient comme soutien des personnes sages, courageuses et sincères telles que vous pour leur donner des forces.

J'espère du fond du cœur que par des voies pacifiques, nous pourrions mettre fin à la privation des droits des femmes dans tous les pays dans lesquels on prive la moitié de la population de leurs droits humains au nom d'une idéologie, d'une religion ou d'une éthique.

Avec mes sincères salutations,

Nasrin Sotoudeh – Prison d'Evin – Section des femmes

10 avril 2019